

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 6 novembre 2012 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL

**Présidence :** Mme Fabienne UDRY

**Présents :** Mme Anne BOADA  
M. Christophe FAVRE  
M. Georg FEYER  
M. Bastien GUEX  
M. Wolfgang HONEGGER  
Mme Isabelle ISCH  
M. Jean KELLER  
M. Philippe LAGRANGE  
Mme Erika MOTTIER  
Mme Marie-France MUTILLOD  
M. Marco REALINI  
M. Georges RYCHNER  
Mme Anne-Claude SEMON  
Mme Elisabeth STALDER  
M. Viken VARTZBED

**Assistent :** M. François MAZENOD, Maire  
M. Michel STALDER, Adjoint  
M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint

**Excusée :** Mme Carol BORLOZ-NEUFFER

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2012
2. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2012
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Taxe professionnelle communale 2013 (délibération)
6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2013 (délibération)
7. Indemnités aux Maire et Adjoint (délibération)
8. Approbation des comptes 2011 après corrections demandées par le SSCO (délibération)
9. Crédit d'engagement complémentaire pour le Télé réseau (délibération)
10. Crédit d'engagement relatif au PGEE (délibération)

11. Crédit d'investissement relatif aux collecteurs Dézalley, Cressonnière et Fauvette (délibération)
12. Propositions de la Mairie
13. Propositions individuelles et questions

La présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse l'absence de Mme BORLOZ, présidente, et la remplace. D'emblée, elle propose une modification à l'ordre du jour de la séance. Elle propose que les composantes du budget soient approuvées avant de voter le budget. Ce qui est pareil pour les comptes. Elle demande à M. le Maire si les crédits d'engagement sont à l'origine de la modification des comptes 2011.

M. MAZENOD répond par l'affirmative.

Mme UDRY propose donc l'ordre du jour suivant :

(...)

5. Taxe professionnelle communale 2013 (délibération)
6. Indemnités aux Maires et Adjointes (délibération)
7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2013 (délibération)
8. Crédit d'engagement complémentaire pour le Télé réseau (délibération)
9. Crédit d'engagement relatif au PGEE (délibération)
10. Crédit d'investissement relatif aux collecteurs Dézalley, Cressonnière et Fauvette (délibération)
11. Approbation des comptes 2011 après corrections demandées par le SSCO (délibération)
12. Propositions de la Mairie

(..)

Le Conseil municipal approuve ce nouvel ordre du jour.

M. GUEX demande s'il est prévu de modifier le procès-verbal en séparant le taux du centime additionnel et le budget de fonctionnement 2013.

Mme UDRY répond, qu'après s'être renseignée auprès du SSCO (Service de surveillance des communes), ces deux points peuvent tout à fait se trouver dans la même délibération.

## **1. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2012**

Mme ISCH, demande page 126, au 1<sup>er</sup> paragraphe, à la 2<sup>e</sup> phrase, que soit changé : « Les associations des communes de la rive droite avaient (...) » en « Le groupement des communes de la rive droite du lac avait (...) »

Mme UDRY confirme avoir écouté l'enregistrement, notamment l'intervention de M. FAVRE, page 132, relative à la gestion des salles communales. Effectivement, tout le second paragraphe tombe. Cependant, il avait bien précisé au début de son intervention que « La Commission sport et loisirs a pensé étudier la refonte du Règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles communales. » Cette phrase a été reprise telle quelle.

**Ce procès-verbal est approuvé par 13 voix pour, 2 abstentions.**

## 2. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2012

Mme BOADA demande, page 140, quant à la votation du 9 juin 2013, les changements suivants :  
Vice-présidente : Erika MOTTIER (et non Jean KELLER); Suppléante de la vice-présidente : Isabelle ISCH (et non Elisabeth STALDER).

Mme ISCH, demande de changer, page 145, la phrase de Mme UDRY, après le vote de la proposition comme suit : « Mme UDRY demande de soumettre au vote la proposition de la commission de l'aménagement du territoire et tissu économique (...) ».

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Mme UDRY demande à la Mairie si, au vu de ces changements, elle peut vérifier le document relatif aux nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2013.

M. MAZENOD répond que ce sera fait.

## 3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

## 4. Communications de la Mairie

M. STALDER prend la parole :

### Défi : matchs de hockey Genthod-Bellevue

Il demande aux conseillers municipaux s'ils sont prêts à relever un défi, celui de proposer deux matchs de hockey contre Bellevue. Ceux-ci seront agendés probablement en février, si l'équipe belleviste est d'accord.

Le Conseil municipal de Genthod se dit prêt.

M. STALDER se charge de demander au Conseil municipal de Bellevue et au Conseil administratif s'ils sont d'accord de se prêter au jeu.

### Genthod Art

Il rappelle le vernissage, mardi 14 novembre prochain, de l'exposition collective Genthod Art. Il compte sur la présence des conseillers municipaux à ce moment culturel et convivial.

M. BAUMGARTNER prend la parole :

### Corps intercommunal de contrôleurs de stationnement

Un corps intercommunal de contrôleurs de stationnement entre les communes du Grand-Saconnex, Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy va être créé. Il rappelle que jusqu'à présent, il n'y a que l'esplanade de Genthod-Bellevue à contrôler. Le temps d'intervention sur Genthod serait de 4 heures par semaine. Les missions sont : le contrôle régulier du stationnement dans les zones bleues (esplanade de Genthod-Bellevue), contrôle des cases pour handicapés et contrôle des voitures stationnées hors cases. Il rappelle que les travaux de marquage du chemin de la Pralay seront effectués cet automne encore. Le service de secrétariat est assumé par le Grand-Saconnex. Les frais d'investissement pour Genthod s'élèvent à Fr. 4'500.00 ; les frais de fonctionnement à Fr. 22'275.00 par année. La recette prévue relative aux amendes serait de Fr. 20'000.00 par an, soit un solde à la charge de la commune de Fr. 2'275.00. La mise en service est prévue début 2013.

### Candélabre – cimetière

Le candélabre, situé en face du cimetière, est placé et illuminé.

### 5. Taxe professionnelle communale 2013 (délibération)

Lecture de la délibération :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

*De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 100%.*

**Mise au vote, cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 1 abstention.**

### 6. Indemnités aux Maire et Adjoints (délibération)

Lecture de la délibération :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide :*

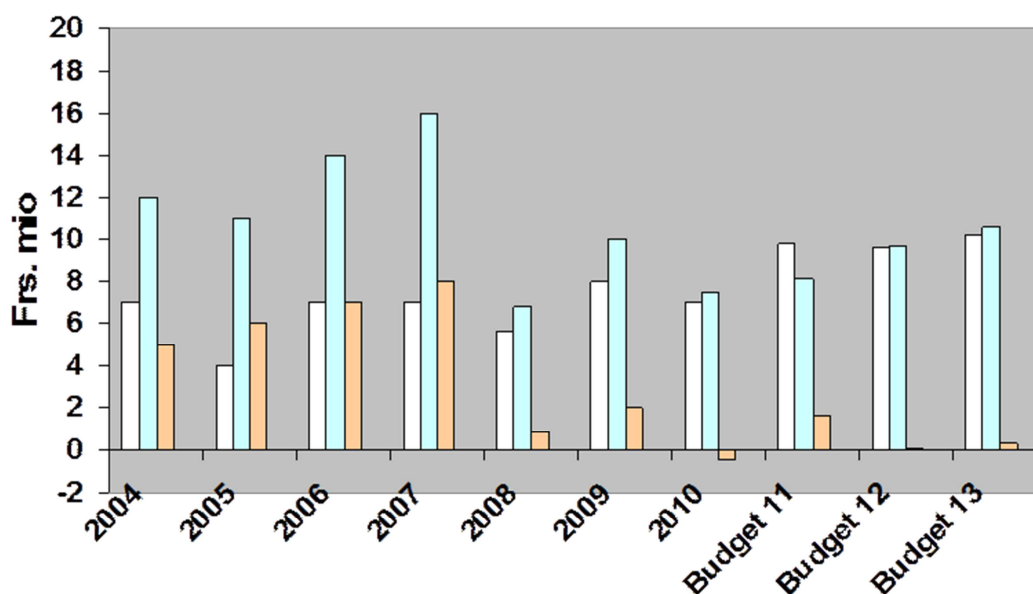
*D'approuver le montant de Fr. 143'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2013.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

### 7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2013 (délibération)

M. KELLER prend la parole. Il présente le budget comme suit :

#### Evolution historique



### Comparaison avec budgets précédents

Frs. milliers	2011	Réalisé 2011	2012	2013
Total charges	9'779	9'975	9'627	10'243
Total revenus	8'112	9'709	9'690	10'564
Excédent/Déficit	-1'667	-265	63	322

### Charges

Croissance des charges hors amortissements : + % par rapport au budget 2012

Tableau

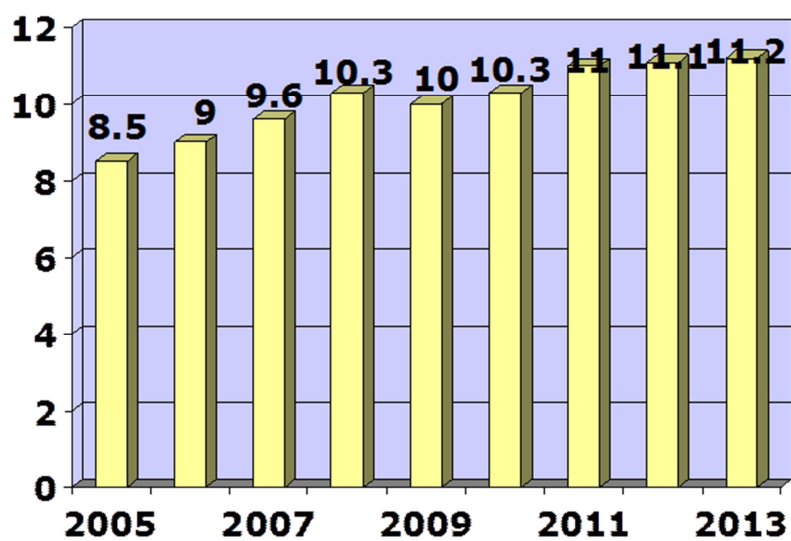
'000 Frs.	2011 budget	2012 budget	2013 budget	Var en %
<b>Mairie</b>	4258.1	3968.1	4001	+0.83%
<b>Immeubles</b>	563	135	476	N/A
<b>Commissions</b>	3140.9	3288.9	3457.7	+5.1%
<b>Dépenses</b>	<b>7'962</b>	<b>7'392</b>	<b>7'934</b>	<b>+7.3%</b>
<b>Amortissements</b>	1'817	2'235	2'104	-5.8%
<b>Charges</b>	<b>9'779</b>	<b>9'627</b>	<b>10'038</b>	<b>+4.2%</b>

### Politique salariale

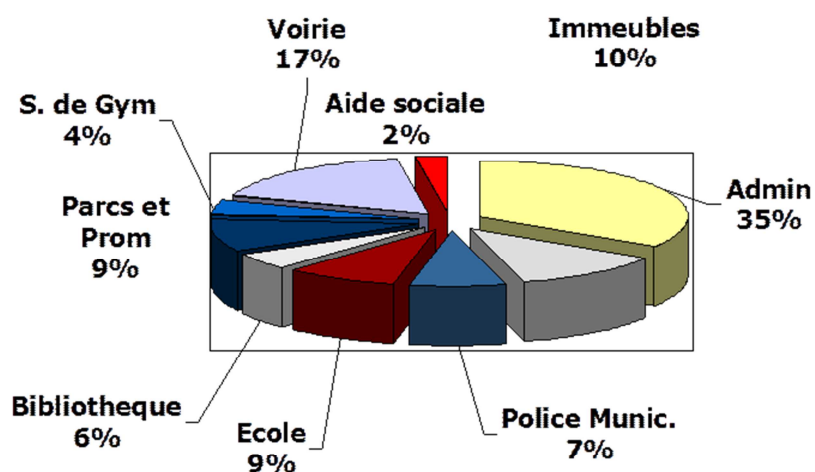
Adaptation des salaires en 2013 : + 1,5% (1.% pour compenser le renchérissement et 0.5% pour le mérite)

## 11.2 postes représentant 19 employés

### Evolution des postes



### Répartition des charges salariales



## Commissions

Commissions	2010 budget	2011 budget	2012 budget	2013 budget	Variation en %
Sécurité publique	236.0	251.5	265.3	443	+67.0
Bâtiments	260.0	222.0	402	295	-26.6
Scolaire	243.0	254.5	231.5	219	-5.4
Culture & bibliothèque	585.2	584.5	308.5	426	+38.1
Sports & loisirs			290.5	286.5	-1.4
Affaires sociales & naturalisations	684.0	716.0	731.2	706.9	-3.3
Génie civil	370.0	350.0	339.5	356.9	+5.1
Environnement	776.4	762.4	720.4	724.4	+0.5
<b>Total commissions</b>	<b>3154.6</b>	<b>3140.9</b>	<b>3288.9</b>	<b>3457.7</b>	<b>+5.1</b>

## Investissements

■ Le plan d'investissements pour 2013 prévoit un montant de Frs. 15.43 millions

Centre communal	CHF 9600K (coût total: 16.1 mios)
Sauvetage Genthod Bellevue	CHF 200K (coût total: Frs.)
Revillote	CHF 80K
Accès au Lac	CHF 500K
Centre Voirie	CHF 500K (coût total: 3 mios)
Collecteur Troiselles	CHF 1'200K
Rénovation Château	CHF 1'000K
La Maison du Pressoir	CHF 1'350K
Crèche intercommunale	CHF 1'000K (coût total: 2'134 mios)

## Commentaires

L'augmentation des charges s'explique par :

- Les salaires en constante progression (+ 1,5% pour 2013).
- L'augmentation des besoins de la population.

- La participation financière accrue de Genthod à de nombreux projets intercommunaux (crèche, sauvetage).
- Il faut noter **un changement significatif dans la comptabilisation** des revenus et charges du patrimoine financier de la commune ;
- **Les actifs immobiliers du patrimoine financier ne sont plus amortis** dans le budget de fonctionnement et les revenus et charges entrent maintenant dans le budget de fonctionnement ;
- Ce changement permet de présenter un budget équilibré pour 2013 mais **sur une base comparable aux années passées, le budget 2013 ne serait pas excédentaire** ;
- Cette nouvelle politique implique une « consommation » des réserves latentes de la Commune ;
- Pour l'instant, les réserves passées sont suffisantes, mais pour les années suivantes, **il faudra prévoir une réserve générale** pour s'assurer d'un provisionnement adéquat des dépenses d'entretien structurel de nos immeubles.

### Avenir de Genthod

- A plus long terme, les nouveaux bâtiments engendreront des coûts de fonctionnement qui auront également un impact sur le budget.
- Genthod est, et sera, sollicitée financièrement par de nouveaux protagonistes.
- Bien que les recettes fiscales soient stables, le recours à l'emprunt ou à une augmentation du centime sera possible.

M. KELLER conclut en spécifiant que la commission des finances s'est prononcée unanimement et il tient à féliciter la Mairie pour tout le travail accompli.

Mme UDRY ouvre la discussion sur le taux des centimes additionnels et sur l'ensemble de la délibération du budget.

Mme STALDER prend la parole :

*« Le groupe libéral-radical considère que le budget tel qu'il est présenté est cohérent, équilibré et sain puisque légèrement excédentaire. Celui-ci a fait l'objet d'une concertation approfondie au sein des autorités communales afin de parvenir à un consensus.*

*En cette période d'incertitude économique, il conviendra d'être particulièrement attentif aux dépenses. Il s'agira de bien maîtriser les coûts dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée ce soir d'une part, et d'avoir une réflexion approfondie sur les investissements à venir, d'autre part.*

*Par ailleurs, nous encourageons d'ores et déjà la Mairie à faire des économies et à faire en sorte que les deniers publics soient utilisés de manière efficiente et efficace selon les principes de la bonne gouvernance (best value for money), ceci conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Nous tenons à rappeler que notre principal objectif consiste à conserver une situation financière saine tout en assurant des prestations de qualité à la population gentousienne.*

*Enfin, le groupe libéral-radical recommande une provision générale pour le patrimoine immobilier inscrit au patrimoine financier. Notre groupe se prononcera en faveur de ce budget qui, pour la première fois, dépasse le seuil psychologique de 10 millions de francs. ».*



M. FEYER prend la parole :

« Le GIG (Groupement pour les intérêts de Genthod) constate que, malgré les craintes exprimées depuis deux ans par certains, le budget 2013 est de nouveau positif, même si l'excédent est faible.

Les postes importants pour le GIG, soit « offres sociales pour les communiens, aide au Tiers-monde, défense de l'environnement, soutien aux sociétés locales et manifestations culturelles, etc. » ont pu être maintenus à leur niveau antérieur. Nous nous en réjouissons et espérons qu'il sera de même dans le futur.

La présentation du budget par l'Exécutif est nettement meilleure que par le passé, les remarques de la Cour des comptes et la volonté du nouvel Exécutif ont eu leur effet. Nous remercions l'Exécutif pour tout le travail accompli depuis une année pour améliorer la situation.

Le GIG accepte le budget 2013. ».

Mme MOTTIER prend la parole:

« Le groupe PDC demande si les amortissements inscrits dans le budget qui nous est présenté comprennent les surcoûts annoncés à la commission des bâtiments. Nous venons d'avoir un rapport de la Cour des comptes qui dit clairement que l'on ne peut engager des dépenses sans délibération du Conseil municipal. Le PDC demande un respect formel des procédures et il n'est pas question qu'il y ait des dépassements de crédits sans vote préalable. On ne peut tolérer la confusion qui a eu lieu en commission des finances du 16 octobre sur le montant dédié à l'inauguration du Centre communal et aux surcoûts du projet du Centre communal. ».

Mme UDRY demande à la commission des finances si les amortissements sont inclus dans le budget.

M. KELLER répond qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu de dépassement au projet Centre communal polyvalent.

Mme ISCH prend également la parole :

« Le PDC est favorable au maintien du taux des centimes additionnels à 25 pour 2013, mais demande une étude chiffrée de la commission des finances, afin de disposer dans le courant 2013 des éléments qui permettront d'aider à la décision lors de la discussion sur le budget 2014.

Le groupe PDC est également favorable au budget tel que présenté, mais remarque qu'il est particulièrement élevé. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les nouveaux investissements car les amortissements actuels grèveront déjà fortement les budgets des prochaines années. Si le budget 2013 affiche un résultat positif, ce qui réjouit le PDC, c'est grâce à un jeu d'écriture sur les loyers, tout comme l'an dernier, ce qui nous inquiète.

Nous rappelons que nous ne pouvons pas continuer à dépenser les réserves et qu'une réflexion générale sur les engagements que nous prenons doit être étudiée en commission des finances. Nous ne sommes pas dans un frein à l'endettement, mais nous demandons un frein aux dépenses inconsidérées. C'est pour nous du pur bon sens de faire attention.

De plus, nous insistons une nouvelle fois sur le respect des procédures, à savoir que des crédits ou des dépassements ne doivent pas être engagés sans vote préalable du Conseil municipal. Il s'agit de sa compétence et non de celle des commissions. ».

Lecture de la délibération :

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, vu le budget administratif pour l'année 2013, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements, vu le préavis favorable de la commission des finances du 16 octobre 2012, attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 10'242'494.00 aux charges et de Fr. 10'564'600.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 322'106.00,

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 25 centimes,*  
*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 15'430'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 15'430'000.00,*  
*attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'104'073.00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 13'325'927.00, le Conseil municipal décide :*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de Fr. 10'564'600.00 aux revenus et de Fr. 10'242'494.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 322'106.00.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 25 centimes.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **8. Crédit d'engagement complémentaire pour le Télé réseau**

Lecture de la délibération :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*  
*vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 18 novembre 2003, approuvé le 7 janvier 2004 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 1'741'300.00 destiné à la pose d'une gaine et fouilles en vue de l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal,*  
*vu le maintien de la suppression de la taxe de raccordement, initialement décidée à l'unanimité par la commission du génie civil le 13 mars 2007,*  
*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 août 2008 validant le crédit complémentaire de Fr. 500'000.00 pour couvrir le dépassement sur la réalisation de ces travaux,*  
*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 juin 2011 validant le crédit complémentaire de Fr. 307'465.70 pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par les travaux de fouille et la prolongation de la fibre optique sur le réseau communal,*  
*vu les travaux occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau,*  
*vu que l'extension du télé réseau s'est poursuivie en 2011, et qu'elle se poursuit pour les nouvelles constructions,*  
*et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 10'775.50 pour les travaux supplémentaires occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau communal.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 novembre 2003, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 300.331.00 jusqu'en 2023.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **9. Crédit d'engagement relatif au PGEE (délibération)**

Lecture de la délibération :

*Vu l'article 7 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 qui prévoit une obligation pour les communes d'établir un plan général d'évacuation des eaux conformément aux directives du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME),  
vu les recommandations de la Direction générale de l'eau du DIME,  
vu la volonté des autorités des communes de Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy de mettre en œuvre un groupement de mandataires pour l'élaboration de ce plan dans les conditions et délais précités,  
vu l'octroi de la subvention fédérale conditionné au lancement de l'étude avant le 30 septembre 2006,  
vu l'élaboration de ce plan réalisée par le Groupement d'ingénieurs pluridisciplinaires pour l'assainissement communal jusqu'en 2011, pour un montant brut de Fr. 186'642.85 financé par les subventions fédérales et cantonales à hauteur de Fr. 88'072.10 , et par un prélèvement sur le compte "taxe d'écoulement" ouvert auprès du DIME.*

*vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 186'642.85 destiné à couvrir les frais d'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement.*
- 2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. De financer cette somme par les subventions fédérales et cantonales de Fr. 88'072.10 et le solde par le compte "taxe d'écoulement" ouvert auprès du DIME.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **10. Crédit d'investissement relatif aux collecteurs Dézalley, Cressonnière et Fauvette (délibération)**

Lecture de la délibération :

*Vu la nécessité, en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991 et de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961, de procéder à la mise en séparatif des collecteurs d'eaux pluviales et eaux usées des chemins privé des Dézalley, de la Cressonnière et de la Fauvette, sis sur la commune de Genthod,  
vu les travaux de mise en séparatif des collecteurs au ch. des Dézalley réalisés jusqu'en 2010 pour un montant brut de Fr. 338'960.15, dont Fr. 172'396.95 de subventions perçues et Fr. 166'563.20 de participation des riverains,  
vu les travaux de mise en séparatif des collecteurs au ch. de la Cressonnière réalisés jusqu'en 2010 pour un montant brut de Fr. 386'328.60, dont Fr. 188'286.00 de subventions perçues et Fr. 198'042.60 de participation des riverains,  
vu les travaux de mise en séparatif des collecteurs au ch. de la Fauvette réalisés jusqu'en 2004 pour un montant brut de Fr. 246'689.10, dont Fr. 246'689.10 de participation des riverains,  
vu la demande du Service de surveillance des communes du 1<sup>er</sup> novembre 2011,  
vu le rapport n° 58 d'octobre 2012 de la Cour des comptes,  
vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 971'977.85 pour couvrir cette dépense, financé par les subventions à hauteur de Fr. 360'682.95, le solde étant couvert par la participation des copropriétaires des chemins privés.*

2. *De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense nette en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte n° 710.331.00 dès l'année 2013.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **11. Approbation des comptes 2011 après corrections demandées par le SSCO (délibération)**

Mme UDRY demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Mme ISCH demande de modifier la délibération. *« En effet, les comptes 2011 qui ne nous sont pas présentés aujourd'hui n'ont pas pu être acceptés en commission des finances du 24 avril 2012, ces comptes ayant été modifiés depuis. Le PDC demande si la commission des finances, ou au moins son président, a eu accès aux détails de ces comptes et a pu les étudier. On nous demande de les voter les yeux fermés, nous ne pouvons que faire confiance à l'Exécutif pour la bonne correction de ces comptes. Question transparence, c'est un peu léger nous semble-t-il. Formellement, le PDC demande que la délibération soit corrigée de cette affirmation concernant la commission des finances qui est fausse. ».*

Mme UDRY demande si le président de la commission des finances a vu les nouveaux comptes.

M. KELLER répond qu'il n'a pas vu les comptes modifiés.

Mme UDRY ouvre la discussion sur la demande d'ôter le 3<sup>e</sup> paragraphe qui stipule : *« vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2012 qui a préavisé favorablement à l'unanimité ».* Elle demande si la commission a préavisé favorablement à l'unanimité les comptes qu'elle avait à ce moment là et non ceux qui sont soumis ce soir.

M. KELLER répond que c'est juste.

M. MAZENOD dit qu'il faudrait maintenir le texte, car cela correspond au procès-verbal du 8 mai 2012. Les comptes ont été approuvés, la délibération a suivi à la SSCO. Et comme il était dans l'intention de Mme KÜNZLER de faire un audit sur la commune, l'arrêté du Conseil d'Etat qui approuve les comptes n'a jamais été reçu. Michèle KÜNZLER a attendu que la Cour des comptes fasse son travail et découvre ce qui est corrigé ce soir. Et par le biais des 3 délibérations approuvées ce soir, il y a eu des jeux d'écritures (reventilation de chiffres). Il n'y a pas de choses catastrophiques.

M. HONEGGER ajoute que ce sont les écritures qui ont changé, mais le résultat reste le même.

M. KELLER précise que le président des finances n'a pas reçu les nouveaux comptes, mais il n'y a aucun changement dans la substance. En tant que président, il se dit à l'aise.

M. MAZENOD pense qu'il faut déplacer le 3<sup>e</sup> paragraphe à la seconde position.

Mme UDRY répète que la 3<sup>e</sup> phrase de la délibération sera placée avant la 2<sup>e</sup>, comme suit : *vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2012 qui a préavisé favorablement à l'unanimité, vu les corrections exigées par le Service de surveillance des communes faisant suite au rapport de la Cour des comptes rendu public le 5 octobre 2012,*

M. FEYER dit que depuis des années, le GIG a toujours mis des réserves sur la manière de faire les comptes. Nous sommes surpris que la SSCO n'ait jamais lu les procès-verbaux et n'ait jamais réagi. Il a fallu l'intervention de la Cour des comptes pour nous obliger à revoter des comptes. C'est étonnant.

M. KELLER précise que la Service de surveillance des communes dépend de Mme KÜNZLER, qui elle-même a demandé à la Cour des comptes de nous auditer.

M. MAZENOD ajoute que c'était là le but de son article.

Lecture de la délibération :

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*  
*vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2012 qui a préavisé favorablement à l'unanimité,*  
*vu les corrections exigées par le Service de surveillance des communes faisant suite au rapport de la Cour des comptes rendu public le 5 octobre 2012,*  
*vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide :*

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 9'974'766.40 aux charges et de Fr. 9'709'996.72 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 264'769.68.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de Fr. 4'507'837.41 aux dépenses et de Fr. 1'934'188.95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'573'648.46.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'573'648.46 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 2'213'170.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de Fr. 360'478.11 étant financé par les réserves inscrites au bilan.*
5. *D'approuver la diminution de la fortune s'élevant à Fr. 264'769.68 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2011.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant à l'actif un montant de Fr. 86'953'043.05 qui se compose de :*

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	65'566'186.26
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	21'386'856.79
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	86'953'043.05

*et au passif un montant de Fr. 86'953'043.05 qui se compose de :*

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	369'798.34
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	344'871.40
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'419'787.31
- Engagements envers les financements spéciaux		

<i>et les préfinancements (nature 28)</i>	Fr.	4'796'342.12
- <i>Fortune nette (nature 29)</i>	Fr.	<u>78'022'243.88</u>
<i>Total du passif</i>	Fr.	86'953'043.05

*Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à Fr. 0.00.*

**Mise au vote, cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **12. Propositions de la Mairie**

Pas de proposition.

## **13. Propositions individuelles et questions**

### **Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement**

M. GUEX demande, suite à l'intervention de M. BAUMGARTNER si le contrôle sera actif sur l'ensemble du territoire communal.

M. BAUMGARTNER répond que oui. Pour les routes, qui ne sont pas encore marquées (places de stationnement), il n'y aura pas d'intervention. En revanche, toutes les voitures, parquées hors marquage, seront amendées.

### **Genthod Info**

Mme STALDER remercie la Mairie pour le dernier Genthod Info. Elle a eu nombre de retours positifs de personnes, inquiètes par cet audit, mais qui ont pu ainsi comprendre la problématique posée. C'est une excellente initiative d'avoir clarifié nombre d'éléments et d'avoir répondu également par le biais de la Tribune de Genève.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire  
Wolfgang HONEGGER

La présidente  
Fabienne UDRY